CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E105585** **VALABLE JUSQU'AU** **29/10/2027**

ÉDITÉ LE 22/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2005

Raison sociale : SIMON FRANCK

Forme juridique : EI
DEPUIS LE 21/07/2024

Capital : 0

51 RUE DE LA LIBERATION
35310 MORDELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : 484 490 347 00024

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145308748

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145308748

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/09/2026

Téléphone : 02 99 85 10 75 **Fax :** 02 99 85 10 75

Portable : 0611016073

Responsabilité légale :
SIMON FRANCK CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : contact@simon-franck.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 100 740 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	27/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		19/09/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 09:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E105585** **VALABLE JUSQU'AU** **29/10/2027**

ÉDITÉ LE **22/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/10/2005
Forme juridique : EI
DEPUIS LE 21/07/2024
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES

Siret : **484 490 347 00024**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés :
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 145308748
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 145308748
Situation fiscale et sociale : A jour au 22/09/2026

Raison sociale : **SIMON FRANCK**

51 RUE DE LA LIBERATION
35310 MORDELLES

Téléphone : 02 99 85 10 75 **Fax :** 02 99 85 10 75
Portable : 0611016073

Site Internet :
E-mail : contact@simon-franck.fr

Responsabilité légale :
SIMON FRANCK CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/12/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/09/2026 09:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.